

# Conseils aux organisateurs de manifestations sportives de nature

Vous êtes organisateurs de manifestations sportives de nature. Nous savons que vous êtes sensibles au respect de l'environnement, qui détermine le maintien en bon état de vos lieux de pratique.

Nous souhaitons, à travers ce document, **vous apporter les informations nécessaires au maintien de la biodiversité de vos espaces de pratique et vous permettre, ainsi, de pérenniser vos activités.**

*Sur l'ensemble des milieux naturels bretons, le bon sens permet souvent de réduire nos impacts (gestion des déchets, choix du balisage, économie d'énergie,...). Vous pouvez consulter les documents de la démarche qualité des manifestations de sports de nature en Bretagne (contacter le C.R.E.R., 02.99.54.67.71.).*

Compte-tenu du patrimoine naturel breton exceptionnel, sachez que de nombreux espaces sensibles bénéficient d'une **protection réglementaire spécifique**. L'encadré ci-dessous vous explique la démarche à suivre afin de **les connaître et de les protéger**.

Les **différentes étapes à suivre** pour vous assurer que votre manifestation préserve les milieux naturels protégés :

**1) Connaître les périmètres de protection** des espaces naturels bretons grâce aux sites Internet suivants. Vous trouverez des cartographies interactives qui vous permettront de repérer si votre manifestation se situe sur un site protégé.

<http://cartographie.bretagne-environnement.org/> : Cliquer sur le thème "Patrimoine naturel" puis cliquer sur "Gestion", tout cocher, sauf ZICO, Inventaire et ZNIEFF. Cliquer sur le thème "Paysages" puis cliquer sur "Gestion" et cocher Sites inscrits et Sites classés. Cliquer sur le thème "Mer et littoral" puis cliquer sur "Gestion" et cocher Sites du conservatoire du littoral et Aires marines protégées.

ou

[http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/10/Nature\\_Paysage.map](http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/10/Nature_Paysage.map) : Dans légende, cocher sur Sites et Paysages cocher Nature et biodiversité et décocher Inventaire patrimonial.

**2) Pour en savoir plus sur les applications juridiques de ces protections**, vous pouvez consulter les fiches ATEN sur le lien suivant en cliquant sur « Toutes les fiches ».

<http://bibliothequeenligne.espaces-naturels.fr/outilsjuridiques/>

**3) Si votre manifestation se déroule sur une de ces zones protégées, il est préférable de consulter les propriétaires et/ou gestionnaires** de ces milieux naturels avant de déposer votre dossier en préfecture. Il est important de **construire son projet en concertation** avec les propriétaires et/ou gestionnaires des sites pour satisfaire au mieux vos besoins et respecter la sensibilité des sites.

Différents gestionnaires existent selon la nature de la protection (cf. page verso).

Contact : Caroline VINCENT - C.R.E.R. - 02.99.54.67.71.

Mars 2014.



## Protections réglementaires

## Qui consulter ?

Natura 2000 Arrêté préfectoral de protection de biotope (A.P.P.B.) Sites classés, sites inscrits	D.R.E.A.L. Bretagne M. Nicolas AMPEN Tél. 02.99.33.44.91 <a href="mailto:nicolas.ampen@developpement-durable.gouv.fr">nicolas.ampen@developpement-durable.gouv.fr</a>  Ou le chargé de mission Natura 2000 concerné
Sites du Conservatoire du littoral	Conservatoire du littoral à Plérin Tél. 02.96.33.66.32. <a href="mailto:bretagne@conservatoire-du-littoral.fr">bretagne@conservatoire-du-littoral.fr</a>
Espaces naturels sensibles des départements	Demander le service « espaces naturels sensibles » du Conseil général concerné (22, 29, 35, 56)
Réserves naturelles nationales	<a href="http://www.reserves-naturelles.org/">http://www.reserves-naturelles.org/</a> > les réserves par région
Réserves naturelles régionales	Service patrimoine naturel du Conseil régional Tél. 02.99.27.14.32. ou <a href="http://www.reserves-naturelles.org/">http://www.reserves-naturelles.org/</a> > les réserves par région
Parc naturel régional d'Armorique	Maison du Parc à Le Faou Tél. 02.98.81.90.08. <a href="mailto:contact@pnr-armorique.fr">contact@pnr-armorique.fr</a>
Parc naturel marin d'Iroise	Tél. 02.98.44.17.00. <a href="http://www.parc-marin-iroise.gouv.fr">www.parc-marin-iroise.gouv.fr</a>

